

Intitulé du poste : Sauveteur aquatique / chef de poste

Cadre statutaire : agent temporaire

Positionnement

➤ **Rattachement hiérarchique**

Il exerce son activité sous l'autorité hiérarchique du directeur adjoint du Centre sportif de l'Aube.

➤ **Liaisons fonctionnelles**

Le poste sera en lien avec :

- En interne au Conseil départemental : l'ensemble des agents affectés au CSA (personnels de direction, agent de maintenance, sauveteurs aquatiques, référents administratifs affectés aux capitaineries de Mesnil-Saint-Père et Dienville)
- En externe au Conseil départemental (au niveau département et hors département) : les usagers, les organismes sportifs et autres, les plaisanciers, les écoles de voile, clubs nautiques, l'AEPA, la gendarmerie, les maires des communes (Lusigny, Géraudot, Mesnil-Saint-Père, Dienville), etc.

Affectation du poste / Lieu de travail : Plages de Lusigny, Géraudot, Mesnil-Saint-Père et Dienville

Missions – Activités principales du poste (dans la zone de plage et baignade surveillées)

- Assurer la sécurité du public dans les zones de plage et baignade surveillées en respectant le règlement interne d'organisation de la surveillance des plages susvisées, la loi régissant la surveillance des baignades, les diverses procédures (en cas de noyade, en cas de disparition), du début de surveillance (ouverture du poste de secours) à la fin de surveillance (fermeture du poste de secours)
- Encadrer les sauveteurs aquatiques sur la plage en qualité de chef de poste
- Faire respecter la discipline au sein des postes de secours
- Sécuriser les zones de baignades
- Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Dispenser les premiers soins
- Faire respecter l'arrêté municipal affiché sur le poste de secours (par exemple : interdire les chiens sur la plage, les jeux dangereux, etc.)
- Veiller à l'entretien (nettoyage) des postes de secours et au bon usage de l'ensemble du matériel attribué
- Alerter la direction du Centre sportif de l'Aube et les référents administratifs affectés aux capitaineries de Mesnil-Saint-Père et de port Dienville, des problèmes et dysfonctionnements rencontrés
- Tenir la main courante du poste de secours (noter les incidents et accidents, les soins donnés aux personnes, etc.)
- Rédiger les compte-rendus d'intervention
- Rédiger le compte-rendu de fin de saison pour sa plage

Quotité de temps travaillé

- 100 % (35 heures/semaine)

Contraintes particulières

- Travail le week-end et les jours fériés en fonction du planning de l'ensemble des sauveteurs aquatiques
- Travail en extérieur par tous les temps
- Tenue obligatoire fournie en début de saison par l'employeur
- Entraînement obligatoire tous les 15 jours organisé par le responsable des sauveteurs aquatiques (avant ou après la surveillance)
- Respect du planning de permanence établi par la direction du Centre sportif de l'Aube
- Respect des matériels confiés pour l'exercice des missions

Formations obligatoires

- Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)
- Posséder le PSE1 (premier secours en équipe de niveau 1) et être à jour dans le recyclage

Compétences requises

Savoirs

Connaître la législation en vigueur régissant la surveillance des baignades

Connaître le règlement interne relatif à l'organisation de la surveillance des baignades ainsi que la procédure en cas de disparition et en cas de noyade

Maîtriser les règles et normes d'hygiène et de sécurité appliquées au domaine de l'activité aquatique.

Savoir-faire / Savoir agir

Accueillir, écouter, comprendre les demandes

Savoir gérer les situations d'urgence

Organiser son travail en fonction des consignes écrites et orales

Savoir être

Etre rigoureux, discret, autonome, disponible et dynamique

Disposer de qualités relationnelles, sens de l'accueil

Capacités au travail en équipe

Sens du service public

Avoir un comportement adapté aux missions exercées

Faire preuve d'un grand sang-froid

Candidature à envoyer avant le 17 juin à

Mme Aline BILLET

Directrice adjointe - Centre sportif de l'Aube côté lacs

Maison des lacs à Mesnil-Saint-Père et port Dienville

Tél. 06 76 39 44 47 – Mail : Aline.Billet@aube.fr